

## **AVIS AUX CONTRIBUABLES - RAPPEL**

*Retour des déclarations fiscales 2022*

### **LE RETOUR DES DECLARATIONS FISCALES 2022 EST CENTRALISÉ AU SERVICE DES CONTRIBUTIONS À SION.**

Les déclarations fiscales 2022 devront être adressées directement au service des contributions à Sion, et non plus à l'Administration communale d'Hérémeence.

Pour les déclarations fiscales remplies avec VSTax, les contribuables sont également invités à envoyer les documents fiscaux avec toutes les pièces justificatives au Canton, au moyen du document de transmission pré-adressé.

**Service cantonal des contributions  
Centre de scannage  
Av. de la Gare 35  
1951 Sion**

Avec nos remerciements.

L'Administration communale